

Dossier

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **L'Émilie : magazine socio-culturelles**

Band (Jahr): **[95] (2007)**

Heft 1515

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Quand féminisme rime avec racisme...

Y aurait-il opposition entre le féminisme et le multiculturalisme ? Pas sûr. Il est certain que le racisme moderne, qu'il soit populaire ou d'Etat, s'appuie sur un discours d'égalité des sexes pour noircir certains « moutons ». Politicien-ne-s, médias et citoyen-ne-s appliquent un double standard concernant l'attitude envers les femmes de certaines cultures.

Estelle Pralong

« Le contrôle des femmes et de leur sexualité est essentiel au maintien et à la reproduction de l'identité des communautés et des nations. Les femmes, le foyer, la famille et la nation deviennent si inextricablement mêlés que les femmes peuvent signifier à elles seules la culture et la tradition d'une communauté. Ainsi le traitement relatif des femmes est utilisé pour affirmer si une culture est progressiste ou rétrograde. »¹ Tout acte contrevenant à l'égalité homme-femme d'un étranger, surtout s'il est originaire d'ex-Yougoslavie ou susceptible d'être musulman, devient une abomination culturelle. S'il est le fait d'un Helvète, on invoquera des problèmes personnels, une perversion individuelle. Les populations dévalorisées sont toujours considérées comme possédant moins d'autonomie, elles seraient régies par la « culture ». Il s'agit ici d'une culture essentialisée et non plus perçue comme en perpétuelle évolution.

Ces deux poids deux mesures a plusieurs conséquences. Le sexisme d'une partie de la population est considéré comme sortant de l'ordinaire et nécessitant des réponses spécifiques. Cela permet d'extraire le sexisme de la nation et de le considérer comme un problème externe. En Suisse, l'égalité des sexes serait acquise, point ne serait besoin de s'en occuper... De plus, ce sexisme exacerbé supposé de certaines « cultures » justifie racisme et durcissement des mesures. La construction symbolique de « moutons noirs » fait injure aux populations discriminées ainsi qu'à toutes les femmes. En outre, cela dédouane l'Etat concernant ses défaillances en matière de politique d'intégration.

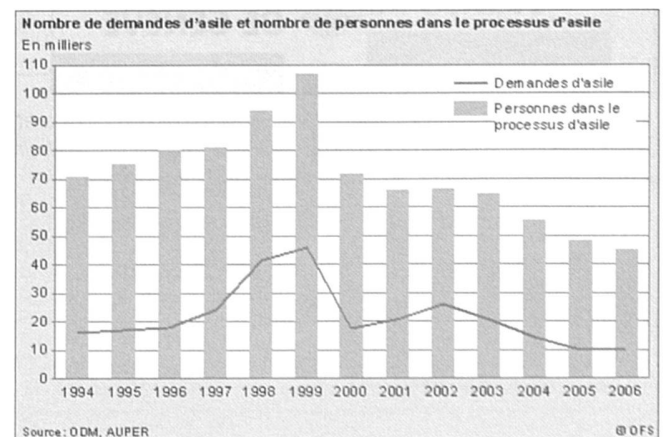
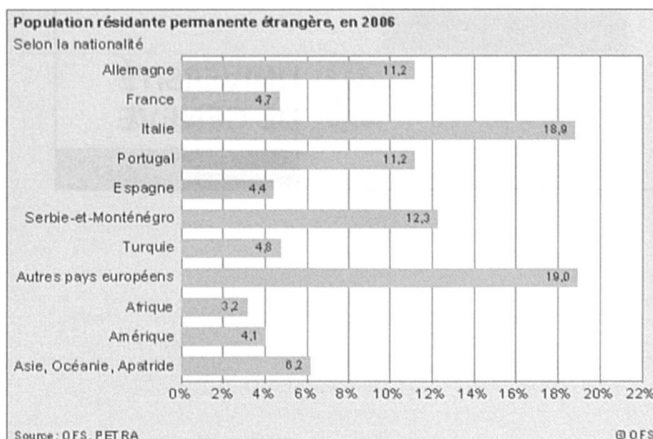
Partir du principe que certaines « cultures » sont intrinsèquement plus sexistes que nos sociétés occidentalisées dans lesquelles l'égalité serait le maître mot, c'est regarder de haut les femmes de « ces cultures » en les considérant comme particulièrement passives. En réalité, ces femmes sont bien sûr victimes de sexisme, comme la plupart des femmes, mais également de racisme de notre part. C'est ainsi que féminisme rime avec racisme...

« Les féministes appartenant à des groupes racisés ou subalternes insistent, dans le monde entier, sur trois points qui rendent parfois difficile l'entente avec les féministes des groupes raciaux dominants : elles refusent de séparer la lutte féministe de la lutte antiracisme, car le sexisme et le racisme constituent ensemble et de façon indissociable leur oppression de femmes « de couleur » ; elles refusent de renier les solidarités objectives et subjectives qui les lient aux hommes de leur groupe, racisés eux aussi ; elles contestent l'idée que « leur culture » est nécessairement plus sexiste que celle du groupe dominant, et qu'elles sont nécessairement « plus opprimées. »² Et toujours selon Christine Delphy, « le mouvement féministe ne peut vivre que s'il devient réellement universel » et qu'il bouscule « de fond en comble le prémisses de la supériorité occidentale ».

¹ Leti Volpp, *Quand on rend la culture responsable de la mauvaise conduite*, NQF, vol. 25, no 3, 2006

² Christine Delphy, *Antisexisme ou antiracisme ? Un faux dilemme*, NQF, vol. 25, no 1, 2006.

Quelques chiffres



Un discours égalitaire qui stigmatise les « moutons noirs »

Les partis politiques suisses tous d'accord sur l'importance de l'égalité des sexes en Suisse ? Eh oui, cela est possible, mais seulement à des fins de stigmatisation d'une partie de la population. Certaines valeurs du féminisme sont en effet brandies pour justifier discours et politiques xénophobes.

Eva Nada et Lorraine Odier

Depuis quelques temps, il semble que le fait de prôner l'égalité entre femmes et hommes fasse parti du « politiquement correct » dans le paysage politique suisse. On pourrait s'en réjouir. Cependant, force est de constater que l'argument de défense de l'égalité entre femmes et hommes, bien plus que pour proposer des mesures permettant de s'en rapprocher, est fréquemment évoqué à d'autres fins. Dans de nombreux discours tenus par des politiques, cet argument semble avant tout participer à définir l'« autre » et à stigmatiser ainsi la population étrangère et plus spécifiquement les populations musulmanes, « mouton noir » de l'égalité femmes-hommes.

Les débats soulevés par la construction des minarets se cristallisent notamment autour de la question de l'égalité des sexes. Le représentant valaisan de l'UDC, Oskar Freysinger, en fait un argument-phare dans son combat pour introduire dans la Constitution l'interdiction de la construction de minarets. On pouvait encore l'entendre accuser ses adversaires politiques dans le « Grand Débat »³: « Vous qui avez depuis trente ans défendu l'égalité entre les hommes et les femmes, vous voulez laisser se faire la construction de minarets ! »

Par ailleurs, dans un reportage sur l'intégration des étrangers/ères, diffusé dans l'émission *Mise au point* du 30 septembre dernier⁴, Uli Windisch se fonde sur un fait divers impliquant des ressortissants turcs pour exposer aux téléspectatrices et téléspectateurs que « pour certaines cultures, pour certaines communautés, l'égalité entre les sexes et d'autres libertés ne vont pas de soi. Et c'est à nous de définir quelles valeurs on veut respecter si on veut vivre en Suisse. »



De tels discours sous-entendent d'une part que l'égalité femmes-hommes est acquise en Suisse, et permet ainsi de se décharger de la responsabilité en tant que politique d'agir sur cette question. D'autre part, de tels propos simplifient fortement la réalité en définissant les populations musulmanes comme intrinsèquement inégalitaires et contribuent ainsi à les « noircir ».

Aucun parti politique suisse ne semble être vraiment à l'abri de ce glissement. Il est en effet flagrant de constater que dans leurs recommandations ou leurs prises de positions concernant l'intégration des étrangers/ères, tous les partis politiques suisses évoquent systématiquement l'égalité hommes-femmes parmi les valeurs incontournables auxquelles doivent souscrire les migrant-e-s. Si les étrangers/ères ne sont pas explicitement accusé-e-s de ne pas adhérer à ces valeurs, il subsiste une forte suspicion culturelle : « Ces valeurs essentielles doivent prendre le pas sur d'autres spécificités culturelles comme la structure familiale patriarcale ou des normes religieuses. »⁵

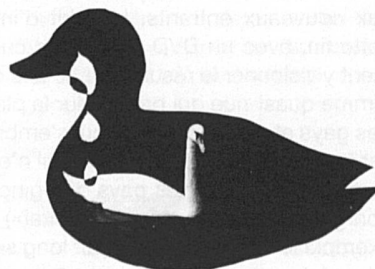
Ce même glissement est repérable dans les discours politiques sur le problème de la violence conjugale, régulièrement associé aux populations étrangères : « La violence conjugale est un acte inadmissible qui se joue entre plus fort et plus faible avec des règles qui ne respectent en aucun cas les valeurs que notre pays promet. Même si les mécanismes qui sous-tendent la violence conjugale sont complexes, il est nécessaire de prendre des mesures énergiques dans ce domaine (...). Un large travail de prévention doit être fait dans la population en général, à l'intention des migrantes en particulier. », affirme une candidate UDC interrogée dans l'*émilie* du mois d'août dernier.

³ organisé en vue des élections par la Télévision suisse romande et diffusé le 10 octobre 07

⁴ *Mise au point*, 30 septembre 07

⁵ Prise de position du PS accessible sur Internet :

http://www.spps.ch/fileadmin/downloads/Pospap/f/070525_Papier_d_integracion-PS_Suisse.pdf



Il faut s'intégrer!

«*Il faut s'intégrer*», chantent en chœur les moutons. Mais s'intégrer à quoi au juste? Dans quelle secrète mixture les « non-assimilables », comme on dit élégamment en France, peinent-ils à se dissoudre? Le problème semble être toujours celui de « l'autre », d'un étranger sur lequel on semble tout savoir, mais jamais le nôtre. Et d'ailleurs, qui sommes « nous »? Le 14 juillet dernier, un militant des *Indigènes de la République*⁶ haranguait les passants des Halles à Paris avec cette question : «*Mais qui sont-ils, ces Français de souche?* ». «*Des sushis* », a-t-il répondu sans trop y penser. Peut-être a-t-il fourni là la meilleure réponse à ce jour.

Christian Schiess

Montrer du doigt le « eux » en préservant le « nous » permet de détourner les regards des citoyen-ne-s des problèmes internes au pays considéré (il y en a beaucoup) par la désignation d'un bouc émissaire. Le racisme a donc une utilité sociale certaine, et l'UDC ne s'y est pas trompée, elle qui sait manier d'une main la peur de « l'autre », et de l'autre l'octroi d'avantages fiscaux aux plus riches. Le discours raciste, pour parvenir à ses fins, doit donc créer non seulement l'image d'un « autre » différent, mais aussi, en miroir, celle d'un « nous » idéalisé (pensez au clip électoral de l'UDC). Le mécanisme n'est pas nouveau, et il est bien plus large. Edward Saïd a montré que c'est en fait toute l'image d'un « Orient » faussement homogène (« les Arabes », entend-on dire aujourd'hui) qui a été créée par « l'Occident » pour que celui-ci puisse se donner une vision moderne et tout aussi homogène de lui-même.

C'est le même procédé raciste qui est actuellement mis en œuvre dans toute l'Europe pour constituer un « problème de l'intégration » et le traiter. Pour donner l'impression que tout va bien dans la société suisse, française, etc., et tenir les gens tranquilles, la « cause des femmes », voire des homosexuel-le-s, sert bien souvent de monnaie d'échange⁷. Eric Fassin parle à ce sujet d'« *impérialisme de la démocratie sexuelle* », c'est-à-dire de « *l'appropriation, dans un contexte postcolonial, de la liberté et de l'égalité, appliquées au genre et à la sexualité, comme emblèmes de la modernité démocratique* »⁸. Il s'attache également à montrer la manière dont les pays européens s'y prennent pour se présenter comme libres et modernes. Voici quelques exemples tirés de son article.

Aux Pays-Bas

La Hollande est le pays de la tolérance et veut le faire savoir aux nouveaux entrants. Un « kit d'intégration » a été créé à cette fin, avec un DVD d'initiation culturelle. On peut notamment y visionner le résultat de 30 ans de luttes féministes : une femme quasi-nue qui bronze sur la plage. On y voit également des gays et des lesbiennes qui s'embrassent en public. Ce qui est instructif ici, c'est que cet outil n'est pas distribué aux ressortissants de tous les pays d'origine, et parmi ceux qui sont épargnés (le « monde occidental »), on peut trouver par exemple le Vatican. Cela en dit long sur la fonction que sert un tel projet.

En Allemagne

Dans un questionnaire adressé spécifiquement aux candidats musulmans à la naturalisation, l'Etat du Bade-Wurtemberg a soumis ces derniers à un test sur les « valeurs allemandes », avec des questions telles que : « *Toutes les fonctions politiques doivent-elles être accessibles aux personnes ouvertement homosexuelles?* » ou « *Votre fils vous annonce qu'il est homosexuel. Comment réagissez-vous?* » A-t-on posé les mêmes questions aux Allemands qui n'ont jamais demandé à être naturalisés, et leur en tient-on rigueur s'ils répondent à côté de la plaque ? C'est en fait au nom de la liberté démocratique qu'on pénalisera un musulman qui répond mal, et c'est au nom de cette même liberté démocratique qu'on reconnaîtra à un Allemand le droit de répondre de la même manière.

En France

La République sarkozienne s'est récemment dotée d'un « Ministère de l'intégration et de l'identité nationale », ce qui en fait une Nation tristement identique à elle-même. Pour qu'ils comprennent bien à quelle France ils ont affaire, tous les résidents étrangers se voient soumis à un « contrat d'accueil et d'intégration » grâce auquel ils peuvent apprendre que l'égalité des sexes y est quelque chose de définitivement acquis. A la lecture du paragraphe qui lui est consacré, on pourrait croire à un véritable manifeste féministe, alors que la question de l'égalité de classe ou de race n'est mentionnée nulle part dans le document. Le ministère pense-t-il que ces formes-là d'égalité sont elles aussi acquises pour ne pas avoir à les mentionner comme parties intégrantes de la « culture française » ?

Le principe du « contrat d'intégration » est sans doute la forme la plus subtile que prend aujourd'hui le racisme d'Etat en Europe. En Suisse, c'est le parti socialiste qui a mis toutes ses forces à le défendre, s'évertuant à faire croire qu'il s'agirait d'un contrat symétrique qui impliquerait des droits et des devoirs tant pour les étrangers que pour les Suisses. On sait pourtant que pour qu'un contrat soit librement consenti et donc juste, il faut qu'il soit signé sans pression et dans un contexte égalitaire entre les deux parties. En prétendant contre toute évidence que c'est le cas, on fait simplement le lit de l'extrême droite qui ne manquera pas de faire ensuite remarquer que si le contrat est rompu, ce sera encore la faute des étrangers. Et d'ailleurs, qui décrètera qu'il est rompu ? Cela fait froid dans le dos, mais le « contrat d'intégration » cher à une partie de notre gauche occupe une place de choix aux côtés du clip électoral de l'UDC.

⁶ Mouvement qui dénonce les discriminations dont sont victimes les minorités ethniques en France et le traitement de l'histoire coloniale.

⁷ voir à ce sujet le compte rendu de la conférence d'Elsa Dorlin dans ce même dossier

⁸ *La démocratie sexuelle et le conflit des civilisations*, Multitudes 2006/3 - 26, pp. 123-131

Sexisme et racisme : éclairage d'une philosophe

À l'heure de la résurgence d'un racisme désinhibé et face auquel l'impuissance semble l'emporter, il peut être bon de questionner les mots que nous utilisons pour penser la lutte et la mener. Le racisme actuel tend à délaisser les justifications biologiques opposant Noirs et Blancs pour prendre bien souvent la forme d'un discours sur «l'intégration», moins binaire mais d'autant plus efficace qu'il avance parfois masqué. Lors du colloque international *Gender, Genre, Geschlecht: Travelling Concepts* qui s'est tenu à l'Université de Berne, la philosophe Elsa Dorlin a proposé quelques réflexions qui peuvent nous aider à penser l'articulation du sexisme et du racisme pour mieux les repérer et mieux les combattre.

Christian Schiess

Nous ne pouvons comprendre grand chose à la «race» ou au «sexe», et donc au racisme et au sexisme, si nous ne les replaçons pas dans les contextes historiques et nationaux où ils prennent forme d'une manière qui est toujours imbriquée. C'est là le message central qu'a voulu faire passer Elsa Dorlin.

Nos représentations communes tendent à réduire le racisme à une simple division entre Blancs et non-Blancs, faisant le jeu de ceux qui, dans les pays européens notamment, pourront toujours se faire passer pour autre chose que des racistes et se donner tous les airs de la bienveillance. Cette vision réductrice et binaire nous provient d'une part des explications biologiques de la supériorité de la race blanche qui ont triomphé avec le colonialisme, et est alimentée d'autre part par le fait qu'aux Etats-Unis, la «question raciale» se pose en effet dans ces termes *black/white*. Mais transposer cette question telle quelle en Europe serait méconnaître le contexte spécifique qui prévaut Outre-Atlantique, c'est-à-dire la ségrégation dont fait l'objet toute une partie de la population issue de l'esclavagisme, malgré son accession récente aux droits formels. Ce serait méconnaître aussi tout ce que le racisme en Europe doit à une colonisation qui, loin de s'être terminée avec l'accession des pays colonisés à l'«indépendance», nous revient aujourd'hui tel un boomerang sous la forme de la «question postcoloniale» que l'on refuse pourtant de voir. Et la Suisse, puisqu'il s'agit d'un néo-colonialisme de type économique, n'est pas épargnée par ce phénomène.

La bad black mother, symbole d'un matriarcat noir

Elsa Dorlin s'attache précisément à montrer cette variabilité culturelle du racisme, qui précède toujours «la race», mais aussi du sexisme sans lequel les catégories de sexe ne seraient pas socialement significatives, comme l'ont montré respectivement Colette Guillaumin et Christine Delphy. Elle s'appuie pour ce faire sur un exemple de l'étroite intrication de ces deux mécanismes de domination dans l'esclavagisme étatsunien: la *bad black mother*, symbole du mythe du «matriarcat noir». Comme tous les mythes matriarcaux, celui-ci présente les femmes noires comme disposant d'un pouvoir originel proprement monstrueux, inversant l'ordre naturel des sexes, et en conséquence comme des mères immorales rendues responsables de tous les maux. Cette virilisation des femmes a pu s'accompagner d'une émasclation des hommes esclaves, au sens figuré comme au sens propre. Dans sa version contemporaine, le mythe continue d'être diffusé, en mettant sur le compte de ces femmes non seulement la dévirilisation de leurs maris et de leurs fils, mais toute une

série de «fléaux» sociaux tels que la pauvreté, la délinquance ou l'abus de l'aide sociale⁹.

Le point sur lequel Elsa Dorlin entend insister, c'est sur la fonction que revêt un tel mythe non seulement pour les groupes dominés, mais également pour ceux qui manipulent le mythe et, plus largement, pour la population blanche. En effet, présenter les femmes esclaves comme lubriques ne sert pas uniquement à dénigrer celles-ci, mais permet tout à la fois de moraliser les femmes blanches et de laver de leurs fautes les violeurs de femmes noires. La figure de la *bad black mother* a par conséquent largement contribué, et contribue encore, à «blanchir les Blancs». Elsa Dorlin y a d'ailleurs consacré un article intitulé *Les blanchisseuses*¹⁰. Le mécanisme qu'elle cherche à mettre en évidence s'apparente dès lors à un «processus de coloration sociale», et elle propose de revenir au concept de «couleur» pour rendre compte, à la manière du couple conceptuel sexe/genre, de l'antériorité du rapport social sur la «race». Une signification sera ainsi attribuée à telle ou telle couleur dans le cadre d'un rapport de domination, avec pour effet de produire de la race. On peut alors être tenté par l'analogie avec la morale de La Fontaine : «*Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir*».

C'est ce même processus de coloration qui est à l'œuvre aujourd'hui dans le «racisme assimilationniste», selon la formule d'Elsa Dorlin, qui prévaut en France. Les «affaires du voile», par exemple, ont permis de colorer, de marquer certaines femmes, en l'occurrence les musulmanes. En creux, cela a pour effet de donner une image des «femmes occidentales» comme ayant achevé leurs luttes de libération. De même, la concentration de la question de la violence masculine sur la figure des «jeunes des banlieues» dans «l'affaire des tournantes» peut-elle faire passer d'autres hommes pour modernes et acquis à la cause féministe, et parmi eux tout particulièrement les politiques et journalistes qui font profession de la divulgation de telles affaires, tout en renouant avec un discours nauséabond sur les «classes dangereuses» qu'on croyait d'un autre temps. Comme l'a montré Christine Delphy, la «cause des femmes» est ici instrumentalisée à des fins racistes. En définitive, le racisme et le sexisme en disent souvent plus sur les personnes (blanchies) qui les manipulent que sur celles (noircies) qui en sont la cible.

⁹ *Performe ton genre: Performe ta race! Repenser l'articulation entre sexisme et racisme à l'ère de la postcolonie*: <http://www.sophia.be>

¹⁰ *Les blanchisseuses: La société plantocratique antillaise, laboratoire de la féminité moderne*, in Hélène Rouch, Elsa Dorlin, Dominique Fougeyrollas (dir.), *Le Corps, entre sexe et genre*, Paris, L'Harmattan, 2005 (Bibliothèque du féminisme), pp. 143-165.

Le sexisme, un phénomène importé?

Instrumentalisation du discours féministe et diabolisation des étrangers/ères :
qu'en pense-t-on sur le terrain de l'intégration ?

*Entretien avec Sabrina Rinaldo, ethnologue et collaboratrice spécialisée
en migration au Bureau du délégué aux étrangers du canton de Neuchâtel.*

Propos recueillis par Estelle Pralong

L'émilie : Etes-vous d'accord que médias et politiques ont tendance à lier les inégalités homme-femme aux personnes d'origine étrangère ? Comme s'il était sous-entendu qu'en Suisse l'égalité était avérée... ?

Sabrina Rinaldo : Il est vrai que souvent les médias lient les inégalités homme-femme aux personnes de cultures différentes de la culture suisse et ce en particulier parce qu'on a tendance à croire que la population étrangère est fortement influencée par un modèle familial traditionnel. Ce que nous constatons, c'est que très souvent une importance particulière est donnée aux faits liés aux ressortissant-e-s d'ex-Yougoslavie ou de personnes considérées comme musulmanes. A notre avis, cela est le fruit d'une mauvaise connaissance des flux migratoires. En effet, actuellement, l'opinion publique pense que la plus grande partie de la population étrangère est constituée de musulman-e-s (en général d'origine arabe). L'adéquation est tout à fait fautive : d'abord les Arabes ne sont de loin pas majoritaires, les populations les plus représentées dans le canton de Neuchâtel sont les Portugais-e-s, suivis des Italien-ne-s et des Français-e-s ; ensuite un-e musulman-e n'est pas forcément arabe, les musulman-e-s de Neuchâtel sont essentiellement des Turcs/ques et des personnes d'ex-Yougoslavie, sans compter les Suisses et Suissesses converti-e-s. De plus, seul un petit pourcentage des ressortissant-e-s de pays musulmans est pratiquant. Le Bureau du délégué aux étrangers insiste sur les discriminations subies par lesdit-e-s Musulman-e-s, parce que trop souvent ce sont eux/elles la cible (le mouton noir...) des discours politiques et des médias, discours qui alimentent la peur du « différent ».

L'émilie : Que fait le Bureau du délégué aux étrangers pour lutter contre les discriminations envers les étrangers/ères - et les personnes considérées comme telles - en particulier concernant la tendance à leur attribuer sexisme et violences faites aux femmes ?

S.R. : Ce que nous faisons, c'est avant tout de favoriser une bonne intégration des étrangers, intégration qui dépend de la bonne volonté des intéressé-e-s et des autochtones. Il s'agit d'établir un dialogue constant entre les deux parties pour une vie en commun harmonieuse. Pour ce faire, et pour éviter les amalgames et les stigmatisations, nous sensibilisons par l'information et la formation. Nous combattons les stéréotypes et les préjugés en transmettant une image de la migration et de la population étrangère en Suisse correspondant au mieux à la réalité, en mettant en évidence sa grande diversité, en organisant des campagnes d'information sur des sujets spécifiques et en valorisant les initiatives de la société civile en faveur de la tolérance.

Jusqu'à présent, l'usage de la violence domestique par les étrangers n'a guère été abordé (cf. Commission fédérale pour les questions féminines). Il a toutefois été constaté que la majorité des femmes accueillies dans les maisons pour femmes battues sont étrangères et que la proportion d'étrangers parmi les auteurs atteint le 53.3% dans le canton de Neuchâtel (cf. statistiques police cantonale, interventions en 2005). Cependant, pour des questions de méthodologie, les statistiques de la police et les études de prévalence aboutissent à des résultats dissemblables quand à l'influence de la nationalité. Même si les étrangers font effectivement plus souvent que les Suisses usage de la violence envers leurs compagnes, les différences ne sont pas aussi grandes que le laissent croire les données fournies par les forces de l'ordre. Toutefois, la grande proportion des étrangers/ères, qu'ils/elles soient auteurs ou victimes de violence conjugale, ne peut être négligée. Une intégration insuffisante constitue un facteur de stress qui, associé à d'autres, engendre un risque de maltraitance accru. Caractérisée par une position au bas de la hiérarchie sociale, l'absence de famille et de réseaux sociaux, les obstacles pour faire recours aux offres de soutien, le chômage, les emplois précaires et mal rémunérés, la situation des étrangers/ères en Suisse constitue un facteur de violence. Il faut relever en outre la délicate problématique des femmes victimes de violence et dont le droit de séjourner en Suisse serait caduc si elles venaient à quitter le domicile conjugal. Cette épée de Damoclès contraint plus d'une femme à subir en silence la violence de son conjoint.

Permis de séjour et naturalisation

L'octroi d'un permis de séjour dépend de l'origine. Les conditions d'octroi de permis sont plus contraignantes pour un-e ressortissant-e d'un Etat tiers que pour un-e Européenne. Les conditions pour le regroupement familial sont elles aussi plus contraignantes pour les étrangers/ères originaires d'un Etat tiers. Ces contraintes ont des effets sur l'accès des étrangers/ères d'un Etat tiers au marché du travail. En principe, il n'y a pas d'exigences différentes pour l'obtention du passeport suisse, mais il est évident que le fait d'avoir un accès plus difficile au permis de séjour implique indirectement un accès plus difficile à toutes les autres « portes du système social ». L'intégration est l'un des éléments qui vont déterminer si une personne peut être naturalisée ou non. Dans la notion d'intégration, il y a plusieurs facteurs qui comptent. Pour être bien intégré-e il faut parler la langue locale, avoir un permis de séjour, avoir un travail, une formation, un réseau social, être autonome économiquement. La naturalisation n'est donc pas l'aboutissement de l'intégration, mais un de ses éléments constitutifs.

la naturalisation

Conditions posées par le droit fédéral :

- Être intégré-e dans la communauté suisse, être accoutumé-e au mode de vie et aux usages suisses, se conformer à l'ordre juridique suisse, ne pas compromettre la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse.

Condition posée par le droit cantonal :

- Avoir des connaissances suffisantes de la langue française.

Toute personne étrangère, au bénéfice d'un permis de séjour, peut déposer une demande de naturalisation ordinaire dès l'âge de 11 ans, si elle totalise une durée de résidence de douze ans en Suisse, dont trois ans au cours des cinq années qui précèdent la requête. Les années passées en Suisse entre l'âge de 10 et 20 ans révolus comptent double. De plus il faut avoir résidé dans le canton de Neuchâtel pendant les trois ans qui précèdent la demande. Pour les étrangers/ères de la 2^e génération, un séjour dans le canton de deux ans minimum suffit, dont une année dans les deux ans précédant la demande. Sont des étrangers de la 2^e génération, les enfants nés en Suisse de parents étrangers ayant immigré, de même que les enfants entrés en Suisse, dans la mesure où ils ont accompli dans notre pays la plus grande partie de leur scolarité obligatoire.

TRAVAILLER À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

La **FACULTE DES SCIENCES** ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR-E

au Département de Biologie Moléculaire

(ouverture pour un poste de professeur-e ordinaire, professeur-e adjoint-e ou professeur-e assistant-e)

CHARGE : il s'agit d'un poste à charge complète. Le-la candidat-e retenu-e sera appelé-e à poursuivre des recherches et à diriger des thèses. Recherches dans le domaine de la biologie moléculaire. Une attention particulière sera donnée aux scientifiques qui allient la recherche biologique aux nouvelles approches chimiques, génétiques ou biophysiques.

TITRE EXIGE : doctorat ou titre jugé équivalent. Expérience dans l'enseignement et dans la direction de recherches.

ENTREE EN FONCTION : 1^{er} juillet 2008 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés **avant le 15 novembre 2007** au Décanat de la Faculté des sciences, 30, quai Ernest-Ansermet, CH-1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions. Ces renseignements figurent également sur le site internet : <http://www.molbio.unige.ch/>

Dans une perspective de parité, l'Université encourage les candidatures féminines.



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

